

COMMISSION ETHIQUE ET TRANSPARENCE

Réunion du 24 octobre 2016 - 18 h 30

RELEVÉ DE DECISIONS

La séance est ouverte à 18 h 35.

Présents :

Elus :

- Mme MAUGUIEN-SICARD, M. MERCIER, Mme MINEL, M. AMROUCHE, M. VAREILLE, M. REILHAC, M. BERNARD.

Personnalités :

- M. BARON, Mme DELLA GIACOMO, M. KIEFFER, Mme COUSSOT, Mme BALOCHE, Mme DIMOUTI, Mme FONTAN, Mme ABDELKADER, Mme JAZNIAK LASKAR.

Assistaient également :

- Mme SAUVAGE, Mme LETELLIER.

Absents excusés :

- M. BRUTUS (pouvoir à Mme MAUGUIEN-SICARD), Mme MARTY (pouvoir à Mme ABDELKADER).

Dans l'attente de l'élection d'un nouveau Président de la Commission, suite à la démission de M. Bobin, Mme Agnès Coussot, en qualité de doyenne d'âge, préside la commission.

- 1) Aucune observation n'étant formulée, le relevé de décisions de la séance du 22 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.
- 2) Mme Coussot informe les membres de la commission qu'aucune candidature écrite au poste de Président n'a été reçue depuis la dernière séance mais précise que Mme Marty a, pour sa part, fait savoir qu'elle ne souhaitait pas être candidate à ce poste.

Sur ce sujet, Mme Jazniak Laskar, membre de la commission en qualité de citoyenne, désire lever toute ambiguïté sur son appartenance à Anticor et son éventuelle candidature à la présidence de la commission. Elle précise en effet qu'elle est membre de l'association « 55 citoyens pour Limoges » et qu'à ce titre elle assiste aux réunions d'Anticor sans y être adhérente.

Les membres s'accordent alors sur le fait que n'étant pas adhérente d'Anticor, sa candidature au poste de président, en remplacement de M. BOBIN, n'est pas recevable dans l'immédiat et l'invitent à adhérer à cette association dans les meilleurs délais afin, d'une part, de régulariser sa présence au sein de la présente commission et, d'autre part, de valider sa candidature au poste de président.

Après avoir mis au vote le maintien de sa présence à la commission du jour, Mme Jazniak Laskar est autorisée à assister aux travaux et débats de la commission uniquement en qualité d'observateur, et ne prendra donc ni la parole, ni part au vote.

Seule Mme Della Giacomo a voté contre ce maintien, en référence au respect du règlement de fonctionnement de ladite commission.

Mme Coussot met alors au vote le maintien de l'élection du président de la CET à la séance du jour. Une abstention et deux votes pour sont enregistrés, la majorité des membres décidant de différer cette élection à une prochaine séance et de relancer l'appel à candidature.

- 3) Mme Coussot confirme avoir adressé au Maire les courriers relatifs aux dossiers suivants :

❖ Présence des non élus en commissions municipales

Le Maire a de nouveau été saisi afin que les services juridiques de la Ville procèdent à une expertise sur la possibilité donnée à un membre citoyen d'assister, en tant qu'observateur muet, et non pour siéger, à la commission des finances comme le stipule l'alinéa 5 de l'article 2 du règlement de la CET.

❖ Demande d'adoption du règlement intérieur modifié de la Commission Ethique et Transparence par le Conseil municipal

Un courrier a été adressé au Maire afin que soient soumises à l'approbation d'un prochain Conseil municipal, les modifications apportées au règlement de la CET, portant sur l'insertion de dispositions complémentaires relatives au fonctionnement et à la confidentialité, telles qu'elles ont été adoptées par la commission du 29 juin 2016.

❖ Fouilles de la place de la République - Anticor

Mme COUSSOT fait état de sa difficulté à obtenir des réponses d'Anticor notamment via le référent local sachant que son permanent Fabrice Rizzoli, non juriste, ne pourra que faire traiter un dossier dématérialisé par le pôle juridique national.

Mme Coussot reprendra contact avec Anticor national puis avec le référent local et en cas d'échec, B.Vareille pourrait saisir un ami juriste.

Elle communique ensuite les réponses apportées par le service de la Commande Publique de la Ville de Limoges sur les observations formulées par Mme SOURY portant sur la négation du droit d'exclusivité et le calendrier de l'opération.

Le service de la commande publique a précisé que les fouilles archéologiques entrant dans le cadre d'un **programme scientifique**, c'est le Code du Patrimoine qui prévaut sur le Code des Marchés Publics. Un projet scientifique a été présenté par Xavier Lhermite de la Société EVEHA ; il en est donc le propriétaire intellectuel et est responsable de sa réalisation : un appel d'offres n'est donc pas possible. Selon les explications apportées, la chronologie de l'opération semble avoir été respectée.

Apparemment et en fonction des conséquences que cela implique, c'est bien la qualification de fouilles programmées ou de fouilles préventives qui est importante

Après débat, la commission remercie Mme Coussot pour le travail accompli et décide de saisir Anticor au niveau national.

Il est proposé de faire une réponse d'attente au Maire.

4) Déclarations des élus

Certains élus n'ayant toujours pas communiqué leur déclaration, la commission sollicite la contribution des élus présents ce jour pour relancer leurs homologues politiques.

5) Organisation d'une conférence de presse

La commission décide, après un an d'existence, de préparer le contenu de la future conférence de presse. Celle-ci servira d'outil de communication à destination de la population afin que cette dernière prenne connaissance du travail accompli par la CET au moyen d'un bilan recensant les dossiers traités et sache qu'elle peut éventuellement consulter la commission.

Mme Baloche, M. Baron, et Mr Kieffer se portent volontaires pour établir cette synthèse qui sera présentée à la prochaine réunion de la CET.

6) Questions diverses

Mme Baloche propose qu'une prochaine réunion de la commission aborde la question de la vidéosurveillance installée depuis un an, ainsi que des applications mises en ligne par la Ville comme « Tell my city », et suggère d'établir un bilan sans qu'il y soit porté de jugement.

La date de la prochaine CET est fixée au **lundi 28 novembre 2016 à 18 h 00** et son ordre du jour comportera notamment :

- L'élection du ou de la Président(e)
- La réponse d'Anticor sur le dossier de la place de la République
- La conférence de presse : compte rendu de la réunion préparatoire

La séance est levée à 19 h 45.